

Communiqué de presse - 11/06/2021

URBANISME

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

UNE RÉVISION EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Pour mener à bien la révision du PLU, la Ville invite les habitants à faire part de leurs questions, remarques et avis via différents outils mis à leur disposition :

DES REGISTRES

au Point Info Mairie
dans les mairies annexes

Une adresse mail référence
plu@larochesuryon.fr

Pour mieux comprendre le dispositif, une **EXPOSITION PÉDAGOGIQUE** a été installée au Point Info Mairie. Itinérante, cette exposition ira aussi à la rencontre des habitants dans les quartiers.

LES ÉTAPES DE RÉVISION DU PLU

SEPTEMBRE 2021

Débat en Conseil municipal sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

DÉCEMBRE 2021

Arrêt de projet du PLU par le Conseil municipal

PRINTEMPS 2022

Enquête publique

DÉCEMBRE 2022

Approbation du PLU par le Conseil municipal

La Ville entreprend la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitants en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie. Pour entamer le processus de révision, la Ville invite les Yonnais à s'exprimer sur leurs souhaits.

A quoi sert le PLU ?

Le PLU est le document de référence utilisé par tous les usagers, particuliers ou professionnels, publics ou privés, dès lors qu'un projet d'aménagement ou de construction est prévu. Il définit quelle surface peut être construite, dans quelles conditions, dans quelles zones, jusqu'à quelle hauteur, en respectant quels critères...

Le PLU est aussi un document de planification qui définit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune pour les dix prochaines années. Il fixe les règles d'utilisation du sol (permis de construire, d'aménager, de démolir...).

Pourquoi une révision ?

En vigueur depuis 2009, le PLU doit aujourd'hui évoluer pour intégrer les futurs projets du territoire, être en phase avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie et intégrer les dispositions des lois comme le Grenelle 2 de l'environnement et ALUR, dans une optique de maîtrise du développement de la commune.

Les enjeux à La Roche-sur-Yon sont multiples :

- Préserver un cadre de vie agréable pour les Yonnais ;
- Proposer une offre variée et adaptée en logements ;
- Favoriser l'emploi et le développement économique ;
- Valoriser l'agriculture locale et les circuits courts ;
- Offrir des services et commerces de proximité en adéquation avec les besoins ;
- Réduire l'extension de la ville sur les terres agricoles ou naturelles.